

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 13 septembre 2019

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 24 septembre 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 23 septembre 2019

### HABITAT – ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES RESTOS DU COEUR - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2019

#### Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Carole BRUNETEAU à Florent SIMMONET, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Sylvie DEBOEUF à Marie-Christelle BOUCHERY, Jean-Martial FREDON à Stéphane PIERRON, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOURE à Marcel MOINARD, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, Jacqueline LEFEBVRE à Rose-Marie NIETO, René PACAULT à Alain LECOINTE, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Jacques TAPIN à Pascal DUFORESTEL

#### Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST

#### Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Isabelle GODEAU, Dominique JEUFFRAULT, Jean-Pierre MIGAULT, Serge MORIN, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

#### Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, René PACAULT, Michel PANIER, Alain PIVETEAU, Jacques TAPIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Marc THEBAULT

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20190923-C91-09-2019-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2019  
Date de réception préfecture : 27/09/2019

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 23 SEPTEMBRE 2019

#### HABITAT – ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES RESTOS DU COEUR - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Monsieur **Christian BREMAUD**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la décision de la Commission du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général,

Vu les articles L.365-1 et L.411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation modifiés par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR,

Vu l'article L.366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH),

Vu la délibération du 16 novembre 2015 approuvant le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2016-2021,

Vu la délibération du 27 juin 2016 approuvant le soutien financier de la CAN d'un montant annuel de 19 000 € à l'association départementale des Restos du Cœur pour la période 2016-2017-2018 par la signature d'une convention de partenariat et d'objectifs,

Considérant la récente demande de subvention de l'association départementale des Restos du Cœur pour 2019,

Afin de permettre la recherche de réponses adaptées aux besoins spécifiques, dont celle pouvant faciliter le parcours résidentiel des ménages défavorisés, la CAN apporte depuis 2012 son soutien financier à l'association départementale des Restos du Cœur pour :

- La gestion de la Résidence sociale « Beausoleil » située 109, rue de la Gare à Niort, qui accueille en priorité la population carcérale (qui sans relais extérieur, se retrouve à sa sortie de prison en situation d'échec) et des hommes seuls ayant subi une séparation familiale douloureuse à laquelle a pu s'ajouter une perte d'emploi,
- Assurer la sécurité quotidienne de cette Résidence sociale et l'accompagnement socio-professionnel de ces personnes (assuré par un éducateur spécialisé, trois agents d'accueil social et un coordinateur).

Dans l'attente des orientations issues de l'évaluation à mi-parcours du PLH 2016-2021 en cours, et sous réserve de la transmission au plus tard le 15 septembre 2019, des éléments indiqués à l'article 8 de la convention de partenariat et d'objectifs relatifs au « Contrôle d'activités » (la CAN se réservant le droit d'exiger, passé ce délai, le reversement intégral de la subvention annuelle attribuée), il est proposé :

- La reconduction de la Convention triennale de partenariat et d'objectifs pour la période 2019 / 2020 / 2021,
- La reconduction de la subvention annuelle, d'un montant de 19 000 €, au titre de l'année 2019.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la Convention triennale de partenariat et d'objectifs pour un soutien financier d'un montant de 19 000 € à l'association départementale des Restos du Cœur au titre de l'année 2019,
- Autoriser le versement de la subvention de 19 000 € à l'association départementale des Restos du Cœur au titre de l'année 2019,
- Autoriser le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer la Convention triennale de partenariat et d'objectifs avec l'association départementale des Restos du Cœur, ainsi que tous les autres documents relatifs à ce dossier.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Christian BREMAUD**

**Membre du Bureau Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20190923-C91-09-2019-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2019  
Date de réception préfecture : 27/09/2019